

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'IBERVILLE  
MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

**RÈGLEMENT NO. 410-2015**

**RÈGLEMENT No. 410-2015  
MODIFIANT LES RÈGLEMENTS  
339-2009, 348-2010 et 293-2006  
ÉTABLISSANT LES TARIFS  
POUR DIVERS SERVICES  
RENDUS PAR LA  
MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la Fiscalité municipale permettent à la Municipalité de Venise-en-Québec d'établir des tarifs pour financer en tout ou en partie des biens, services ou activités au moyen d'un mode de tarification ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné par le Conseiller Alain Paquin à la séance régulière du 2 février 2015.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST:**

PROPOSÉ PAR : M. Alain Paquin  
APPUYÉ PAR : M. Michel Vanier  
ET RÉSOLU

**ARTICLE 1 :**

Le préambule de la présente fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 :**

Le présent règlement porte le titre de « **Règlement no. 410-2015 modifiant les règlements 339-2009, 348-2010 et 293-2006 établissant les tarifs pour divers services rendus par la municipalité** ».

**ARTICLE 3 :**

**L'article 14 – Annexes :** Les Annexes « A (1), B(1), C(1) et D (1) » sont remplacées par les annexes A (2), B(2), C(2) et D (2) et font partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR :**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait et adopté à Venise-en-Québec ce 2e jour de mars 2015

\_\_\_\_\_  
Jacques Landry, MAIRE

\_\_\_\_\_  
Diane Bégin, SEC.-TRÉS.

=====  
**CERTIFICAT DE PUBLICATION**  
**RÈGLEMENT NO. 410-2015**

Je, soussignée, Secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil dès le 5<sup>e</sup> jour de mars 2015.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5<sup>e</sup> jour de mars 2015.

\_\_\_\_\_  
Diane Bégin, Secrétaire-trésorière

<b>TAXATION ET ÉVALUATION</b>	
	<i>Venise-en-Québec</i>
Consultation sur place des documents publics par toute personne intéressée	Sans frais
Confirmation écrite par les employés municipaux du solde du compte de taxes et des données du rôle d'évaluation pour chaque unité d'évaluation	10,00 \$
Chèque sans provision	20,00 \$
Avis de défaut pour non-paiement de taxes	coût réel + 15% adm.
Administration-vente pour taxes-tarif pour préparation description technique	coût réel + 15% adm.
Copie du compte de taxes - Propriétaire de l'immeuble (année courante et une autre année antérieure) - autre demandeur	0,30\$/copie  0,30\$/copie
Facturation digues et cours d'eau	coût réel

<b>REPRODUCTION, TRANSMISSION DE DOCUMENT</b>	
	<i>Venise-en-Québec</i>
Consultation sur place des documents publics par toute personne intéressée	sans frais
Copie du rôle d'évaluation (par unité d'évaluation)	0,35\$/page 0,15\$ après 10 copies
Copie de règlement (1)	0,35\$/page sans excéder 35\$ 0,15\$ après 10 copies
Page produite par un photocopieur, imprimante Gratuit pour les organismes de l'Âge d'Or, S.I.T.E. et Comité des Loisirs	0,35\$/copie 0,15\$ après 10 copies
Rapport financier	3,00 \$

- (1) Pour les fins de la présente annexe, la copie d'un règlement n'inclut pas les amendements, ceux-ci étant des règlements distincts. Lorsque des plans sont joints à un règlement, le coût réel est facturé.

<b>DÉLIVRANCE DE DIVERS DOCUMENTS</b>	
	<i>Venise-en-Québec</i>
Certificat d'évaluation	10,00 \$
Tout autre certificat ou attestation signé par le Secrétaire-trésorier	Sans frais
Certificat de vie et résidence pour personnes de 60 ans et plus	Sans frais
Authentification de documents et assermentation	Sans frais
Autres documents	Frais photocopies

<b>AUTRES</b>	
	<i>Venise-en-Québec</i>
Frais de télécopie	1,00\$/feuille
Transmission de documents par la poste	Frais de copie + frais de poste
Bouton de revers (épinglette)	Sans frais
Biens sans maître, perdus, oubliés, abandonnés Ramassage et transport des biens Frais mensuels d'entreposage	Coût réel+ 15 %
Location des bâtiments municipaux :	
< Organisme local à but lucratif	150\$/jour
< Individu et/ou association privé de Venise-en-Québec	150\$/jour
< Organisme avec siège social à l'extérieur de Venise-en-Québec	200\$/jour
< Individu et/ou association domicilié à l'extérieur de Venise-en-Québec	200\$/jour
<i>Un dépôt de 35\$ pour les frais d'entretien qui sera remis si la salle a été nettoyée</i>	
Licences de chiens	10\$

## ANNEXE « B (2)»

<b>SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS</b>	
	<i>Venise-en-Québec</i>
<b>HONORAIRES RELIÉS À DES INTERVENTIONS DES TRAVAUX PUBLICS</b>	
	<i>Venise-en-Québec</i>
Ramassage d'animaux domestiques	<b>Facturation selon coût réel</b> Entrepreneur + 15%
Raccordement au réseau d'égout	Facturation selon coût réel Entrepreneur + 15%
Raccordement au réseau d'aqueduc	Facturation selon coût réel Entrepreneur + 15%
Sciage de bordure de béton	Facturation selon coût réel Entrepreneur + 15%
Sciage de bordure de béton et d'asphalte (coupe verticale)	Facturation selon coût réel Entrepreneur + 15%
Réfection de bordures	Facturation selon coût réel Entrepreneur + 15%
Réfection de trottoirs (largeur de 150 cm)	Facturation selon coût réel Entrepreneur + 15%
Déplacement de borne-fontaine	100,00 \$
• Étude de demande	Facturation selon coût réel
• Travaux de déplacement	Entrepreneur + 15%

**ANNEXE « B (2)**  *Règlement 410-2015*

<b>SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS</b>	
<b>PONCEAUX</b>	
	<i>Venise-en-Québec</i>
Ponceau et/ou égout pluvial béton armé BNQ (2622-120 classe 3) 375 mm	Facturation selon coût réel Entrepreneur + 15 %
Ponceau et/ou égout pluvial béton armé BNQ (2622-120 classe 3) 450 mm	Facturation selon coût réel Entrepreneur + 15%
Ponceau et/ou égout pluvial Solflomax (NQ 3624-120, classe R-320) ou l'équivalent 375 mm	Facturation selon coût réel Entrepreneur + 15%
Ponceau et/ou égout pluvial Solflomax (NQ 3624-120, classe R-320) ou l'équivalent 450 mm	Facturation selon coût réel Entrepreneur + 15%
Tuyau Pierre	Notre coût+ 15% Notre coût+15%
Ouverture & fermeture d'eau hors des heures de travail des employés (pour la première ½ heure)	40 \$ 50 \$ soir et samedi 100 \$ dimanche
Après la première ½ heure	coût réel des employés + 15%
Compteur d'eau	200\$

<b>SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS</b>	
<b>ARTICLES DIVERS</b>	
	<i>Venise-en-Québec</i>
Bac de récupération	135 \$

<b>RACCORDEMENT ÉGOUT AQUEDUC</b>	
Raccordement d'égout aqueduc pour les lots non visés par le Règlement d'emprunt 305-2007 et dont les branchements sont Déjà installés sont assujettis au paiement de :	4 000\$ / <i>branchement</i>

**ANNEXE « C (2)»**

<b>SERVICES D'URBANISME</b>	
	<i>Venise-en-Québec</i>
Demande de modification au zonage	Coût réel + 15% (dépôt 500 \$)
Demande de dérogation mineure	300 \$
Extrait de la matrice graphique	10,00\$/ copie

<b>SERVICE D'INCENDIE</b>	
	<i>Venise-en-Québec</i>
Rapport d'incendie	25,00\$

